

Le contrôle électrique

Que faut-il préparer pour notre visite d'inspection ?

Afin de réaliser notre inspection, il est indispensable pour notre agent d'avoir un libre accès au compteur électrique et à l'ensemble de l'installation électrique pendant toute la durée du contrôle.

Obligatoire :

- L'installation électrique, en ce compris le compteur, doit être **libre d'accès** pendant toute la durée du contrôle afin de procéder à des vérifications administratives, des tests et des mesures qui nécessitent des mises hors tension et/ou coupures brèves.
- Le schéma unifilaire de l'installation électrique, signé en 3 exemplaires
- Le plan de position des éléments de l'installation électrique, signé en 3 exemplaires
- Le code EAN identifiant le raccordement de l'installation électrique repris sur votre facture d'électricité. Le code EAN est un code composé de 18 chiffres.

Si d'application :

- Les plans et listes des installations de sécurité et/ou critiques (parties communes des ensembles résidentiels)
- La liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile (parties communes des ensembles résidentiels)

Quelles sont les conséquences en cas d'éléments manquants?

Si vous ne disposez pas des schémas obligatoires, le contrôleur devra mentionner une infraction sur le rapport de contrôle.

A noter que cela n'a strictement aucune influence sur le processus d'une vente. Seule l'information compte. Si le rapport est mauvais, il appartiendra de faire les modifications utiles dans le délai légal et de programmer une revisite dans ce délai.

Si l'installation électrique date d'après le 1er octobre 1981, nous recommandons de demander ces schémas à votre électricien.

Si l'installation électrique date d'avant le 1er octobre 1981, notre inspecteur sera chargé de réaliser un croquis de position et une description succincte du tableau sans vous réclamer de supplément ! (ce croquis est souvent confondu avec les schémas électriques). Ce croquis, bien qu'obligatoire ne remplace pas les schémas décrits ci-dessus.

Adaptation de la facture :

Le prix du contrôle électrique est fixé suivant les informations reçues lors de la prise de commande :

- nombre de compteurs
- nombre de coffrets électriques
- surface du bien.

A défaut d'une description correspondant à la réalité, nous nous réservons le droit de revoir le prix annoncé.